

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du 24 mars 2009 à 20h.30

Présents :

MMES & MM:

MING MARTINOLI Ursula	Présidente
NOLL Dorothea	Vice-Présidente
MALHERBE Claude	Secrétaire

BASLER Marcel	Conseiller(ère) municipal(e)
BAUMGARTNER Nicolas	
DUTOUR Marie-France	
FLAMMIA Pino	
GERBER Cédric	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MANRIQUE Anne-Françoise	
PESENTI Sébastien	
RODER Hansruedi	
SARTOR Nathalie	

FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Excusés : A. De Riva

Participe à la séance D. Toninato, secrétaire

- 1) Approbation du procès-verbal du 17 février 2009
- 2) Communications du bureau
- 3) Vote de principe d'environ Fr. 50'000.- pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires
- 4) Présentation des comptes du 750^{ème} et décharge au comité
- 5) Désignation des jurés des tribunaux pour 2010 et vote de la délibération y relative
- 6) Communications de la mairie
- 7) Communications des commissions
- 8) Propositions individuelles et questions

1) **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2009**

Se référant à la page 2136/6 point 6.2, **M. Basler** tient à préciser que c'est la commission dans son ensemble qui « suggère.... »

A la page 2235/7 **M. Hager** précise que le nom de la personne en charge pour les aides financières du Scan est M. Freudiger et non Frutiger. Il tient à rajouter qu'il y a quelques années, dans le cadre de la copropriété où il réside, une étude avec infra rouge a été commandée à l'Etat pour un montant d'environ Fr. 800.- ; c'est nettement

inférieur à ce que demandé dans le privé. A son avis, cela vaut la peine de s'y intéresser.

Sous réserve de ces modifications, **ce p.v. est approuvé à l'unanimité** (13 voix).

2) **Communications du Bureau**

Aucune

3) **Vote de principe d'environ Fr. 50'000.- pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires**

M. Favre informe que dans le cadre de la commission, il avait été décidé lors de l'élaboration du budget de prévoir la somme de Fr. 26'000.- afin de remplacer le petit tracteur par un plus grand. On réalise à présent qu'avec les divers entretiens au stade qui vont nous incomber, il s'avère nécessaire d'acquérir un tracteur encore plus conséquent. Ce vote de principe permettrait donc l'achat d'un matériel plus performant avec épandeur pour engrais, également utilisé pour le sel sur nos accès communaux. On peut obtenir une reprise de Fr. 12'000.- sur le petit tracteur ; le montant prévu au budget est dès lors insuffisant.

A une question de **M. Baumgartner**, **M. Favre** répond qu'il s'agit d'un tracteur-tondeuse rotatif équipé en pneus gazon qui serait utilisé pour les pourtours du stade mais pas pour les tontes des terrains ; travail sous-traité.

A une remarque de **Mme Manrique**, **M. Favre** répond que le vote comporte la somme totale d'acquisition sans tenir compte de la reprise de Fr. 12'000.-

M. Kranck demande quel est l'âge de ce petit tracteur de marque Iseki. **M. Favre** pense qu'il a été acquis il y a une dizaine d'années.

M. Kranck demande si une participation des autres communes est prévue pour cette acquisition ? **Mme le Maire** répond que dans la convention intercommunale, il est stipulé que les frais d'entretien du bâtiment et des terrains sont divisés par quatre. Le coût des engrais ayant passablement augmenté ; les frais d'entretien vont pratiquement doubler. Afin de diminuer ces charges ; on a pensé demander à nos deux cantonniers de faire quelques travaux au stade. Il est évident que les terrains de foot seront toujours entretenus par M. Cujean mais certains travaux pourraient être exécutés par nos employés.

M. Kranck dit que dans ce cas-là alors les communes partenaires doivent participer à ces frais. **Mme le Maire** va leur en parler lors de la prochaine séance mais elle sait déjà que cela sera très difficile à obtenir de leur part.

Etant donné que ce nouveau tracteur ne serait utilisé que pour les pourtours du stade,

M. Pesenti demande si l'actuel ne suffit vraiment pas. **M. Favre** répond par la négative étant donné qu'on ne peut pas faire les traitements avec.

On en vient à parler du travail exécuté par M. Bavaud qui a été rémunéré jusqu'à lors à raison de Fr. 1'200.- par mois, par le Groupement intercommunal sports et loisirs de la rive-droite. **Mme le Maire** est opposée à l'idée que M. Bavaud reste employé du groupement ; en effet, la commune de Collex-Bossy lui a préparé un plan de retraite anticipée avec des conditions intéressantes. L'âge de la retraite ayant sonné, il lui semble correct que la collaboration s'arrête. Elle rappelle également que chaque commune verse Fr. 15'000.- pour les frais d'entretiens divers et Collex-Bossy versait encore Fr. 30'000.- pour l'électricité jusqu'à l'année dernière ; montants qu'on ne donnera plus. On a donc Fr. 45'000.- à disposition qu'on va utiliser au mieux. Si le CM est favorable à garder M. Bavaud, elle se pliera à cette décision mais elle trouve la situation un peu ambiguë. Concernant les autres frais liés aux entretiens du stade, elle n'a pas les chiffres en tête mais elle les possède tous en mairie.

Il semble vraiment à **M. Flammia** qu'on a peur de parler participation financière avec les communes partenaires alors qu'une convention a été signée. Il ne comprend pas pourquoi Collex-Bossy paierait ce nouveau tracteur et les travaux de nos employés à 100%. **Mme le Maire** va leur parler mais elle doit négocier avec les communes et veiller à ce qu'elles ne se braquent pas et sortent du groupement ; on se retrouverait alors avec des frais annuels d'environ Fr. 120'000.- !

M. Roder est surpris d'apprendre qu'une commune puisse se retirer sans qu'il n'y ait de garantie. De plus, étant donné que les travaux supplémentaires à exécuter avec ce tracteur consistent pour la majeure partie à l'épandage d'engrais, pourquoi ne pas mandater une entreprise ?

M. Favre tient à préciser qu'il est nécessaire de changer le petit tracteur car il devient difficile de faire les trottoirs en cas de neige. Il rappelle qu'un nouveau avait déjà bien été prévu au budget pour un montant de Fr. 26'000.-

M. Flammia demande si on doit vraiment le changer cette année ? **M. Favre** répond qu'on doit le faire réparer. **M. Flammia** propose de démarrer l'entretien au stade, voir comment cela se passe ; on aura ainsi plus de recul pour prendre une décision.

M. Baumgartner se dit quand même étonné par tout le travail qui semble nécessaire pour ces terrains de foot. Il est d'avis de ne pas se précipiter et voir la disponibilité de nos employés communaux ; peut-être leur sera-t-il possible d'effectuer aussi la tonte ; dans ce cas là il faudrait faire l'acquisition d'une tondeuse hélicoïdale qui, à son avis, pourrait exécuter la tonte des trois terrains en une matinée ; le terrain B pourrait se faire avec une rotative. On pourrait donc songer à cet investissement pour l'année prochaine. C'est pourquoi, **M. Baumgartner** pense que le vote est prématuré ce soir.

M. Kranck pense qu'il faut attendre la séance du groupement intercommunal du stade et voir quelle va être sa réaction.

Mme le Maire demande si la tonte des terrains s'effectue avec une tondeuse normale, est-ce qu'on voit encore les lignes ? **M. Baumgartner** pense que si elles sont visibles actuellement c'est que la tonte se fait par hélicoïdale.

Mme le Maire ressent des interrogations auprès de certains membres du CM ; veulent-ils bien étudier ce dossier et faire une étude comparative ? **M.**

Baumgartner est favorable ; avec quelques conseillers, on pourrait créer une commission ad hoc pour quelques mois afin d'étudier les frais pour les entretiens des terrains, sablage, carottage, engrais et aussi à quelle cadence tous ces entretiens doivent être effectués. Il demande aussi s'il est possible d'obtenir des plans de drainage.

Par la même occasion, **M. Basler** pense qu'il serait intéressant de connaître le coût des marquages également. Cette nouvelle commission s'en chargera : **M. Baumgartner** en est le président et les membres sont **Mme Sartor**, **M. Flammia**, **M. Kranck** et **M. Pesenti**.

4) Présentation des comptes du 750^{ème} et décharge au comité

Afin de suivre la procédure, **Mme la Vice-Présidente** prend la présidence pour les débats qui vont suivre et donne la parole à **Mme Ming Martinoli** qui a vérifié les comptes du 750^{ème}. Elle informe que le Président et le trésorier sont venus présenter les comptes de cette fête et elle en détaille les postes principaux avec les montants budgétés et ceux réellement dépensés. En conclusion, sur les Fr. 100'000.- mis à disposition par la commune, Fr. 38'438.35 lui ont été restitués.

Elle donne lecture de la lettre de décharge au comité qui doit être acceptée par le CM : **ce qui est fait à l'unanimité.**

Mme Ming Martinoli tient à remercier les membres du comité pour leur engagement. **M. Kranck** propose que les sponsors soient remerciés. Il lui est répondu que cela a été

fait directement ainsi que dans le Carrefour.

M. Favre rajoute qu'en déduction du retour de la somme allouée, un repas a été offert à toute l'équipe du comité.

Mme le Maire tient à préciser que M. Favre a rejoint ce comité en qualité de représentant de la mairie mais que ni Mme Valentini ni elle-même n'en ont fait partie et de ce fait n'ont pas été présentes lors de ce repas de remerciements.

Mme la Vice-présidente repasse la présidence à **Mme Ming Martinoli** pour la suite de ce CM.

5) Désignation des jurés des tribunaux pour 2010 et vote de la délibération y relative

Comme chaque année à pareille époque, le CM est appelé à se prononcer sur cette désignation. **Mme la Présidente du CM** fait part du choix de la mairie. Il est également rappelé que bien que proposées, ces personnes de Collex-Bossy ne seront peut-être même pas contactées par le service concerné :

les personnes suivantes sont proposées :

pour les dames :

Jacqueline Nguyen, Sophie Odiard, Martine Philippe, Alexandra Piccoli, Patriciat Proot, Fatima Ryf

pour les hommes :

Hassan Partow, Damien Repond, Arnaud Robin, Jean-Jacques Thurnherr et Steve Pernoux.

M. le secrétaire du bureau du CM passe à la lecture de la délibération y relative :

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, Service des votations et élections du 30 janvier 2009, vu l'article 37 G, de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941, vu la nécessité de désigner 11 juré/es des tribunaux à choisir parmi les citoyens et les citoyennes de la commune âgés de plus de 25 ans et de moins de 60 ans, vu la liste préparée par la mairie, le Conseil municipal décide par D'accepter le choix des 11 juré/es des tribunaux pour l'année 2010, selon la liste faisant partie intégrante de la présente résolution

Cette délibération est acceptée à l'unanimité

6) Communications de la mairie

6.1 Colver

Concernant la subvention annuelle demandée aux deux communes et pour répondre à une question posée lors du précédent CM, **Mme Valentini** informe que le montant est d'environ Fr. 10'000.- et que la part de Versoix est de 50%, tout comme celle de Collex-Bossy, et cela jusqu'en 2010.

6.2 Tournoi intercommunal de pétanque

Il aura lieu à Bellevue le dimanche 23 août 2009 et sera organisé par Collex-Bossy (dont l'équipe a gagné l'édition précédente).

6.3 CCIT

Mme Valentini a reçu la visite de représentants de la commune de Versonnex (un adjoint et un conseiller) qui ont émis le projet suivant : en lieu et place de la Trans 2000, il nous est proposé de nous associer à l'idée d'un parcours à pieds ou à vélo dans la région afin de découvrir le projet « Land Art » qui accueillerait une trentaine d'artistes exposant leurs œuvres. Pour ce faire, un montant d'environ 3000 euros au

maximum pour notre commune a été avancé.

A une remarque de **M. Flammia**, elle répond que cette exposition serait éphémère. **Mme Sartor** s'inquiète des suites liées à des éventuelles déprédations sur les dites œuvres. **Mme Valentini** lui répond que tout cela reste encore à définir (assurance, etc.)

Elle informe **M. Hager** que cette exposition serait prévue entre la mi-juillet et la mi-août.

M. Flammia ne pense pas qu'il y ait une grande utilité pour notre commune mais il faut le voir plutôt comme une collaboration transfrontalière.

Il est rejoint par **M. Kranck** qui est d'avis que cela peut permettre des échanges entre les deux pays à un coût raisonnable.

Il semble à **M. Baumgartner** qu'il est difficile ce soir de prendre position ; on ne connaît pas les lieux où seront entreposées ces œuvres. **Mme Valentini** répond que sur notre commune, à part les terrains privés, il n'y a pas grand-chose à part les places de jeux.

M. Flammia pense qu'il plutôt demandé ce soir au CM de dire si oui ou non l'exécutif continue de travailler sur ce projet.

M. Basler y est favorable ; cela montre une volonté de rapprochement.

M. Kranck pense que le long du Marquet, par exemple, cela serait très sympathique.

Mme Valentini répond que cela ne rentre pas dans l'itinéraire prévu.

M. Flammia pense que, tout en tenant compte des contraintes, cela montre un esprit d'ouverture vis-à-vis de nos voisins.

Mme la Présidente du CM passe au vote de principe, à savoir demander à l'exécutif de continuer les démarches :

9 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Toujours dans le cadre de la CCIT, **Mme Valentini** expose l'idée d'intégrer un thème avec la notion du développement durable dans le cadre du festival de jeunes qui aura lieu à Collex-Bossy les 5 et 6 juin.

M. Kranck trouve l'idée intéressante mais pense que cela implique un gros travail.

Mme Valentini répond que ce serait juste un parcours fléché accompagnés de quelques informations sur le développement durable, qui amènerait les personnes au festival.

M. Roder est d'avis que, dans ce cas là, c'est galvauder le développement durable.

Mme le Maire se demande qui va effectuer ce fléchage ? **Mme Dutour** répond que les membres de la commission de la Chapelle ne pourront pas le faire étant déjà assez occupés ces jours là.

M. Basler rejoint M. Roder ; il serait tout-à-fait prêt à effectuer la mise en place de ces piquets mais il trouve que ce projet ne donne pas une bonne image de ce qu'est vraiment le développement durable ; autant ne rien faire !

M. Hager se demande si des associations de la commune pourraient faire ce travail ?

M. Basler pense que la date est mal choisie car beaucoup de personnes sont déjà sollicitées.

C'est également l'avis de **Mme Dutour** ; autant le faire une autre fois avec une plus grande portée.

Mme Valentini prend acte et constate que le CM n'est pas favorable à ce projet dans le cadre du festival des jeunes musiciens.

6.4 Crèche définitive

Le groupement intercommunal a pris contact avec M. Conte, architecte ; ce dernier a déjà de l'expérience dans la création de crèches (Anières, Carouge, etc). Elle informe que le déclassement de la parcelle suit son cours au Grand Conseil ; par la suite, le

plan localisé de quartier sera déposé. Elle passe ensuite aux chiffres estimés : honoraires et frais d'architectes et ingénieurs jusqu'à la demande d'autorisation pour l'ensemble du projet (D2 et crèche), Fr. 420'000.- avec concept de label haut standard énergétique. Le projet D2 comporte les 2/3 de ce montant et le 1/3 restant sera réparti entre les 4 communes ; la part de Collex-Bossy se montera à environ Fr. 35'000.-. Ce crédit sera proposé à l'ordre du jour du prochain CM. En cas d'acceptation, tous les conseillers municipaux des 4 communes concernées, seront convoqués à Genthod en mai prochain.

6.5 La Chapelle

Mme Valentini se réfère aux explications données dernièrement par M. Zuber, directeur du service de surveillance des communes concernant l'envoi des pv des commissions. Etant donné que des personnes hors CM participent à ces séances et en accord avec Mme Dutour, elle propose d'intituler dorénavant ce groupe de travail qui en fait gère les spectacles « Comité de gestion de La Chapelle ». En ce qui concerne la commission de La Chapelle elle-même, uniquement composée de membres du CM, elle gèrera le budget, les travaux et autres.

Comme déjà dit, **Mme Dutour** est d'accord avec ce mode de faire ; certaines choses ne regardent que les membres du CM et le représentant de la mairie.

Mme le Maire en profite pour rappeler que les pv des commissions ne sont pas publics.

En ce qui concerne la commission sports, loisirs et manifestations, **M. Basler** fait remarquer qu'il arrive fréquemment que des personnes hors CM y soient invitées.

Dans ce cas là, il établit un pv ne traitant que les points pour lesquelles ces personnes sont directement concernées.

6.6 Route du Bois-Fromager

M. Favre informe qu'il a demandé à l'Etat d'améliorer la sécurité dans le virage de cette route. Des balises noires et blanches ont été installées et un marquage doit encore être fait ; les bords de la route seront de ce fait bien signalés et on espère que les automobilistes y seront attentifs.

6.7 Route de la Vieille Bâtie

La campagne de carottage sur tout le tronçon a été exécutée. Ces prochains jours, des analyses seront faites sur le tapis bitumineux. Dès que ces essais seront terminés, un cahier de soumission sera établi.

6.8 Trottoir à la route de Bois-Chatton

Ce dossier a reçu un préavis favorable du service de synchronisation de l'Etat. Les négociations pour l'acquisition de terrain vont commencer.

6.9 Parkings

Comme déjà dit lors d'un CM précédent, il a été constaté que des véhicules stationnent des jours entiers sur ces places (Seuchat, centre communal, petit parking école, stade). On a fait une demande pour mettre ces places en stationnement 15 heures et la décision paraîtra dans la FAO.

Pour répondre à **M. Roder**, **M. Favre** informe que c'est la mairie qui contactera la gendarmerie pour verbaliser le cas échéant.

M. Kranck tient à préciser qu'il y a aussi des voitures de transfrontaliers pour la majorité, qui stationnent au centre communal et utilisent ensuite les TPG.

C'est vrai répond **M. Favre**, mais ils ne seront pas concernés par cette réglementation de 15 heures puisqu'ils reprennent leur voiture en soirée.

6.10 Route de l'Etraz

A une remarque de **M. Malherbe** concernant les flaques stagnantes lors de pluies, **M. Favre** va en parler lors d'une prochaine réunion de la commission des routes. Afin de limiter les coûts, on va faire venir une entreprise pour d'autres chantiers.

M. Malherbe tient à rajouter que ce problème existe depuis la réfection de la route et à son avis, c'est une malfaçon. **M. Favre** va contacter l'entreprise mais de toute façon on ne va rien entreprendre pour l'instant étant donné le passage du gazoduc à cet endroit.

6.11 Auberge communale

Avec **Mme le Maire**, on en vient aux problèmes d'appareils de cuisine installés dans l'Auberge communale. Ils sont endommagés et les réparations ne sont pas conseillées étant donné leur vétusté et le fait qu'ils ne sont maintenant plus aux normes. Pour ces deux appareils, il faut compter sur un coût d'environ Fr. 50'000.-

6.12 Projet d'agglomération

Chaque conseiller a reçu copie des revendications communales qui devraient être intégrées dans un document du projet d'agglomération établi par l'Etat. Etant donné le peu de temps à disposition, il ne lui a pas été possible de convoquer une commission de l'aménagement mais le texte de ses propositions a été montré à M. Malherbe, président ; elle espère qu'elle n'a rien oublié.

Mme le Maire a rencontré M. Genecand de Versoix ; il est favorable à la sortie d'autoroute à Sauverny, à contrario des deux autres conseillers administratifs ; et pourtant elle figure bien sur le plan directeur cantonal et celui de Versoix.

Elle informe qu'elle a demandé à faire partie du « Schéma de cohérence directoriale de l'Ain » afin d'être au courant de ce qui se passe chez nos voisins français. Elle a déjà assisté à une séance et a été surprise de constater la manière avec laquelle les décisions sont prises ; de longs débats où chaque commune se renvoie la balle et se rejette les voies de circulation ; au final, à l'instar de chez nous, les décisions sont prises par les communes.

6.13 Parcelle de M. Zbinden

Suite au refus de notre dossier par le service juridique, elle a rencontré M. Cramer qui a été très surpris par les avis contraires des différents services de son département ; il a convoqué les différents responsables. Au final, tous ont revus leurs préavis négatifs pour les transformer en préavis favorables ! Cela vaut donc la peine de ne pas baisser les bras !

6.14 Ecole

Mme le Maire informe qu'un Conseil d'établissement a été élu ; elle y est représentante de l'exécutif et du municipal. Pour les enseignants, c'est Mme Sery et M. Chappuis ; pour les parents Mmes Pouly et Munoz.

6.15 Groupement des communes de la rive-droite

Une séance aura lieu jeudi 26 mars 2009 et on en sera un peu plus sur le développement de la zone industrielle sur les hauts de Bellevue à la frontière de Collex, projet défendu par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

6.16 Secrétariat de la mairie

Mme le Maire informe que 170 dossiers de candidatures ont été reçus en mairie dont

4 émanant de personnes habitant la commune. Le choix de la mairie s'est porté sur une personne travaillant à la commune de Genthod et correspondant tout-à-fait au profil recherché. Elle sera disponible dès le 1^{er} mai 2009.

A une remarque de **Mme Sartor**, **Mme le Maire** répond que Mme Jacquat n'a pas envoyé son dossier.

7) Informations des commissions

7.1 Commission sociale

Mme Sartor rappelle que le repas des aînés aura lieu le samedi 4 avril et que la mise en place des tables et chaises se fera le vendredi 3 avril à 17h.30. Que les aides s'inscrivent au secrétariat.

8) Propositions individuelles et questions

8.1 Nuisances

M. Baumgartner tient à faire part des nuisances survenues le week-end dernier qui ne sont que les premières avec l'arrivée des beaux jours : des fêtes techno ou autres sont organisées sur l'espace ouvert à l'orée des bois à hauteur du Pont-de-Bossy. Les nuisances sonores sont difficilement supportables et le samedi il en a avisé la police ; au moment de l'arrivée sur place en début de soirée, la police a jugé ces nuisances encore acceptables. Il tient à préciser que ce lieu de fêtes est en pleine zone de protection de la Versoix. **M. Baumgartner** a également averti **Mme le Maire** qui s'est rendue sur place en le priant de baisser le volume. Elle a obtenu le nom et le numéro de portable d'un responsable qui avait d'ailleurs la clé du portail de cet espace clos et dit qu'il avait l'autorisation pour organiser une telle fête ! Pour **M.**

Baumgartner la nuit a été longue et pénible ; n'y tenant plus il y est allé à 08h.00 du matin et un affrontement verbal a eu lieu. La musique s'est finalement tue à 10h.00 du matin et des déchets jonchaient le sol. Le pire dans cette histoire, c'est qu'il a trouvé une jeune fille âgée de 17 ans endormie, au bord d'un champ de colza, à un mètre de la route de la Vieille-Bâtie ; elle voulait se protéger de la bise ! Elle aurait facilement pu se faire écraser par un engin ou une voiture roulant sur le bord de la route ! Il juge cette situation inadmissible et demande à ce que ces fêtes ne soient plus autorisées.

M. Roder propose que des conditions soient posées, avec dépôt de garantie par exemple.

Cela ne satisfait pas **M. Baumgartner** qui veut que toute forme de rassemblement musical cesse ; il n'est pas le seul à penser cela.

Le lendemain matin, **M. Pesenti** a également constaté l'ampleur des déchets laissés sur place ; la gendarmerie l'a aussi constatée ainsi que certains voisins. Il a également remarqué que plusieurs voitures garées avaient des plaques bernoises.

Etant donné qu'on a le nom d'une personne participant à cette fête, on peut savoir comment elle a eu la clé du portail et qui a délivré l'autorisation.

M. Baumgartner attend de la mairie qu'une lettre soit envoyée à l'Etat afin qu'à partir d'une certaine heure, cet espace soit interdit au public.

Mme le Maire intervient en disant qu'en effet elle s'est rendue sur place. Elle leur a dit que les nuisances sonores étaient intolérables pour le voisinage bien que cet espace se trouve dans une cuvette. Elle a remis à M. Baumgartner les coordonnées de la personne rencontrée sur place. Aujourd'hui, comme tous les deux mois, la gendarmerie de Versoix est venue en mairie. Les différentes plaintes ont déjà été enregistrées, la police a le nom de la personne qui avait la clé ; elle sera convoquée par la police. Laissons donc la police faire son travail ; la mairie recevra un compte-rendu.

M. Baumgartner est d'avis que beaucoup de personnes possèdent les clés ouvrant ce

type de portail. Il veut que l'Etat de Genève mette une interdiction à ce type de rassemblement.

M. Pesenti tient à rappeler l'état de saleté constaté le lendemain de cette fête. C'est vrai répond **Mme le Maire** mais elle vient d'apprendre que tout a été nettoyé le lundi dans la journée.

La mairie va suivre ce dossier

8.2 Vandalisme

A une question de **M. Pesenti**, **Mme le Maire** répond que vol de voiture a bien eu lieu à la route de Collex, pour ensuite être brûlée à la route de l'Etraz.

8.3 Avancement des travaux au stade Marc-Burdet

M. Kranck demande des nouvelles de ce dossier. **Mme le Maire** répond que les délais sont respectés et que les travaux seront finis à fin avril. Ce n'est pas cette échéance qui inquiète **Mme le Maire** mais le fait qu'on vient de constater que le bâtiment est implanté 30 à 40 centimètres trop bas ; un surplus de ruissellement d'eau de pluie pourrait engendrer des inondations dans le bâtiment.

M. Roder se dit surpris par cette information; il y a quand même un ingénieur qui a fait des calculs pour éviter ce type de problème ; le cas échéant il faut se retourner contre lui.

En effet, rajoute **M. Pesenti**, ce n'est pas à nous de payer ces malfaçons.

Tout au plus, on paiera des frais d'avocat, rajoute **M. Kranck**.

Mme le Maire suit ce chantier et informera de la suite de cette affaire.

8.4 Cheminement piétonnier le long du Gobé/Marquet

M. Kranck fait remarquer que, lors de fortes pluies, ce cheminement est inondé et devient un véritable borbier, le rendant difficilement accessible. Il propose de faire un aménagement à deux ou trois endroits de ce cheminement afin que cela ravine vers le bassin de rétention.

8.5 Panneaux d'informations

M. Kranck tient à remercier pour la mise en place de ces panneaux très utiles.

8.6 Info-radar

A une question de **M. Baumgartner**, **M. Favre** répond que cet info-radar est plus cher qu'indiqué ; de Fr. 7'500.- budgeté, on se retrouve à Fr. 11'300.- ; on va donc repasser ce dossier en commission des routes.

Versois ayant fait cette acquisition, on va se renseigner auprès d'un responsable communal afin de savoir si ce système est satisfaisant.

La séance est levée à 22h.35

Le secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 1^{er} avril 2009